

La protection du patrimoine privé du chef d'entreprise

« A l'échec d'une entreprise, ne doit pas succéder l'échec d'une vie »

Plan de l'intervention

I- Les risques de l'entrepreneur individuel, de son conjoint et du dirigeant d'entreprise : liquidation judiciaire, caution, responsabilité civile, fiscale, pénale et risques familiaux...

II- Mise en place d'une organisation patrimoniale appropriée, véritable "bouclier fiscal":

- régimes matrimoniaux; société civile, clause d'inaliénabilité et d'insaisissabilité, tontine;
- insaisissabilité de l'assurance vie
- souscription d'un contrat RC mandataire social

Dans la mise en place de ce qui précède, il s'agira de tracer les limites entre l'habileté et la fraude.

En partenariat avec :



Groupe
Revue Fiduciaire